

Bureau du 18 juin 2007

Décision n° B-2007-5322

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Quartier l'Ecoin sous la Combe - Requalification des espaces extérieurs - Lot n° 6 : réseaux humides - Avenant n° 1**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 7 juin 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2005-3693 en date du 24 octobre 2005, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de travaux pour la requalification des espaces extérieurs du quartier l'Ecoin sous la Combe à Vaulx en Velin - lot n° 6 : réseaux humides. Ce marché a été notifié sous le numéro 051294 E, le 30 novembre 2005, à l'entreprise Sade pour un montant de 1 551 948 € HT, soit 1 856 129,81 € TTC.

Concernant les réseaux d'assainissement, il s'avère nécessaire de reprendre des tronçons de réseaux existants à la suite des désordres apparus postérieurement à la passation du marché. Concernant le réseau d'eau potable, à la suite de la demande des propriétaires bailleurs et du fermier, il convient de réaliser un branchement par bâtiment et de ramener les regards en limite de propriété. Le projet a donc dû être adapté sur ces points. Par ailleurs, les travaux d'alimentation EDF ayant pris du retard, il a fallu réaliser très rapidement des tranchées drainantes pour éviter la stagnation des eaux.

Cet avenant n° 1, d'un montant de 151 263,50 € HT, soit 180 911,15 € TTC, porterait le montant total du marché à 1 703 211,50 € HT, soit 2 037 040,95 € TTC, soit une augmentation de 9,75 % du montant initial du marché.

La commission permanente d'appel d'offres, le 27 avril 2007, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer l'avenant susvisé, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet d'avenant n° 1 ;

DÉCIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer un avenant n° 1 au marché n° 051294 E conclu avec l'entreprise Sade pour la requalification des espaces extérieurs du quartier l'Ecoin sous la Combe à Vaulx en Velin - lot n° 6 : réseaux humides. Cet avenant, d'un montant de 151 263,50 € HT, soit 180 911,15 € TTC, porte le montant total du marché à 1 703 211,50 € HT, soit 2 037 040,95 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - section d'investissement - opération n° 0705.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,